



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 084-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.97

Déposée le : 17.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gasser (Ostermundigen, pvl) (porte-parole)
Bütikofer (Lyss, PS)
Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV)
Herren-Brauen (Rosshäusern, Le Centre)
Baumann-Berger (Münsingen, UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.06.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Accompagner les projets pilotes visant à alléger la charge de travail des services sociaux

Le Conseil-exécutif est chargé de participer à l'évaluation des projets pilotes communaux visant à alléger la charge de travail des services sociaux.

Développement :

La ville de Winterthour a significativement augmenté le nombre de postes à durée déterminée au sein des services sociaux, pratique qui a donné de très bons résultats. En effet, la charge de travail par travailleuse sociale ou travailleur social est passée de 130 à environ 80 cas. Ce projet pilote a fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation scientifiques. Il a permis d'améliorer l'encadrement des bénéficiaires de l'aide sociale et non seulement de réduire les coûts, mais surtout la durée moyenne d'assistance. Autrement dit, il y a eu significativement plus de personnes qui ont réussi à mettre un terme à leur dépendance vis-à-vis de l'aide sociale. Près de la moitié des personnes anciennement bénéficiaires de l'aide sociale qui sont parvenues à s'en affranchir durant l'expérience menée à Winterthour ont aujourd'hui réintégré la vie active et ne sont plus tributaires de l'aide de l'État.

Dans le canton de Berne, des recommandations ont été émises par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) concernant le nombre de dossiers devant être traité par travailleuse sociale ou travailleur social (en prenant comme base de calcul un taux d'occupation de 100 pour cent). La situation de départ dans le canton de Berne diffère non seulement en ce qui concerne la charge de travail recommandée, mais aussi du point de vue des instruments financiers cantonaux. Toutefois, il est possible qu'une réduction de la charge de travail conduise dans le canton de Berne à une amélioration du taux d'affranchissement de

l'aide sociale et à un abaissement de la durée du soutien octroyé, qui augmente depuis un certain temps. Ce n'est qu'après l'évaluation des projets pilotes en question qu'il sera possible de juger si ces effets sont dus à une diminution de la charge de travail et si une éventuelle adaptation des recommandations de la DSSI est indiquée. La commune d'Ostermundigen prévoit de mettre en œuvre un projet pilote similaire (passage à 80 cas à traiter) à partir de 2023 et de le faire évaluer comme l'a fait la ville de Winterthur. Pour pouvoir profiter des enseignements qui seront tirés à Ostermundigen, une participation aux évaluations semble opportune. Il faudrait absolument que les données obtenues soient comparables, notamment si d'autres communes planifient des projets pilotes similaires. La présente motion ne demande pas de participation financière aux frais de personnel pour la mise en œuvre des projets pilotes mentionnés ; elle vise à ce que le canton soit impliqué dans les processus d'évaluation et, que, dès lors, il soit prêt à participer financièrement à ces évaluations.

Motif de l'urgence : il est prévu que le projet pilote d'Ostermundigen démarre à partir du 1^{er} janvier 2023. Le canton doit s'engager avant le démarrage du projet afin de pouvoir s'impliquer dans les processus d'évaluation.

Destinataire
– Grand Conseil